

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

**DECISION PREFECTORALE N°005/DP/J12/SAEF
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 DU 02/12/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE NGOUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi N°20212/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2023;
- Vu** la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- Vu** la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Vu** la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu** le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de **Madame ZONGO née NYAMBONE Antoinette Justine** aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
- Vu** le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents;

- Vu** l'arrêté préfectoral N°142/AP/J12/SAEF du 04 avril 2019 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
- Vu** l'arrêté N°003/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier de Clauses Administratives Générales, applicables aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** la lettre-circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 du 02 décembre 2022, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu** la proposition d'attribution N°001/L/J12/CDPM du 09 janvier 2023 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er: Le soumissionnaire, **ETS PETRO BUSINESS**, BP : 000, TELEPHONE : 655 31 45 18, est attributaire du projet, **en procédure d'urgence, des travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre**, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **13 768 486** (**Treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six mille**) francs CFA et un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ngoumou, le 16/01/2023

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,
(Autorité Contractante)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

COMMUNIQUE N°004/C/J12/SAEF DU 16/01/2023

*PORTANT PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 DU 02/12/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE NGOUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE*

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Par Décision Préfectorale N°005/DP/J12/SAEF du 16/01/2023, communique que les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné sont les suivants :

LOT DE SOUMISSION	SOUMISSIONNAIRES	MONTANT LU TTC DES OFFRES EN CFA	MONTANT CORRIGE TTC DES OFFRES EN CFA	OBSERVATIONS
LOT UNIQUE	ETS FUOMBONG et FILS, BP : 000, TELEPHONE : 655 92 31 18	RAS	RAS	Eliminé pour note technique inférieure à 8 /10.

LOT UNIQUE	ETS PETRO BUSINESS	13 768 486 (treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six)	13 768 486 (treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six)	Classé 1^{er} et Adjudicataire du marché
-------------------	---------------------------	--	--	---

Le soumissionnaire, **ETS PETRO BUSINESS**, BP : 000, TELEPHONE : 655 31 45 18, est attributaire du projet, **en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre**, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **13 768 486 (Treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six mille) francs CFA** et un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au plus tard dans les **sept (07) jours** qui suivent à la Préfecture de Ngoumou, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante./-

Ngoumou, le 16/01/2023

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,

(AUTORITE CONTRACTANTE)

